



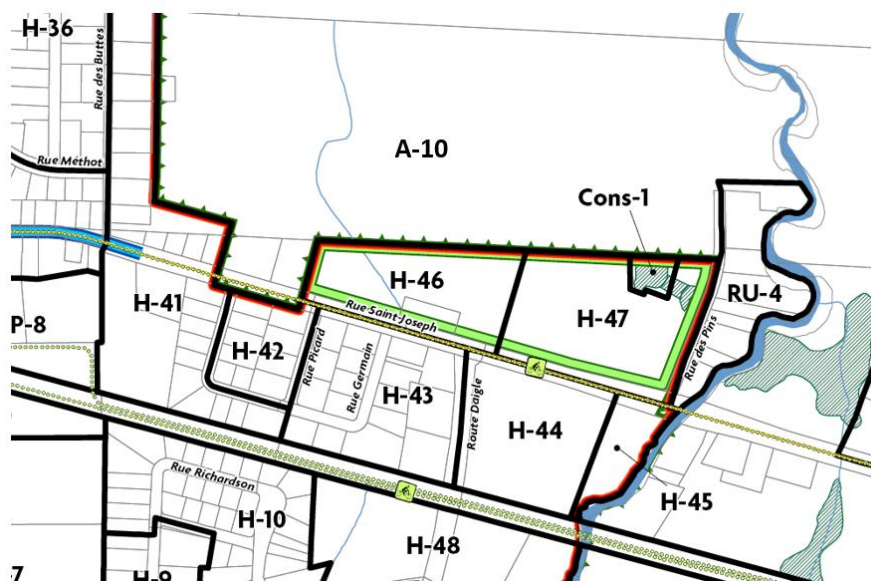
AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 271-2019 DE LA VILLE DE WARWICK »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance ordinaire tenue à huis clos le 7 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 327-2021 modifiant le Règlement de lotissement numéro 271-2019 de la Ville de Warwick ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier les dimensions des lots pour la nouvelle zone H-49.

La zone H-46 est également concernée par cette modification.



AVIS est, par la présente donné, de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 5 juillet 2021, à 18 h 30, à la Salle du Canton située au 351, rue Saint-Louis.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet, en les transmettant dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, au plus tard le vendredi le 2 juillet 2021, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0. Une présentation détaillée de ce projet est disponible et peut être consultée sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics>.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce onzième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière